

Au quatrième trimestre 2024 : les effectifs intérimaires et permanents en baisse

Au quatrième trimestre 2024, au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé de fin de trimestre diminuent de - 0,3 %, soit une baisse de 69 800 postes après une légère hausse au trimestre précédent de + 0,1 %. Sur un an, 22 500 postes ont été perdus au niveau national.

Depuis plusieurs trimestres, les effectifs salariés de la région Bourgogne-Franche-Comté présentent un faible dynamisme avec des évolutions trimestrielles proches de la stabilité. Au quatrième trimestre 2024, la tendance est à la baisse en région (- 0,4 %). Il s'agit de la plus forte baisse trimestrielle enregistrée depuis les fortes baisses liées à la crise sanitaire. Ainsi, 2 720 postes ont été perdus ce trimestre. Tous les secteurs sont concernés à l'exception du commerce qui parvient tout juste à maintenir ses emplois.

Sur un an, le bilan est également négatif avec une baisse de 0,5 % représentant 3 600 postes principalement expliquée par le secteur de la construction et l'intérim.

Le bilan négatif de ce trimestre en région s'explique par la poursuite de la baisse des effectifs intérimaires (- 710 postes, - 2,2 %) renforcée par celle des effectifs permanents (- 2 010 postes).

Depuis la fin de la crise sanitaire, en Bourgogne-Franche-Comté, l'industrie alterne des périodes de hausse et de baisse. Pour le deuxième trimestre consécutif, le secteur présente un bilan négatif :

- 0,1 % (soit 220 postes perdus) et - 0,5 % le trimestre précédent (soit - 750 postes). Le bilan annuel est négatif : - 0,3 % (soit - 450 postes) dans le secteur.

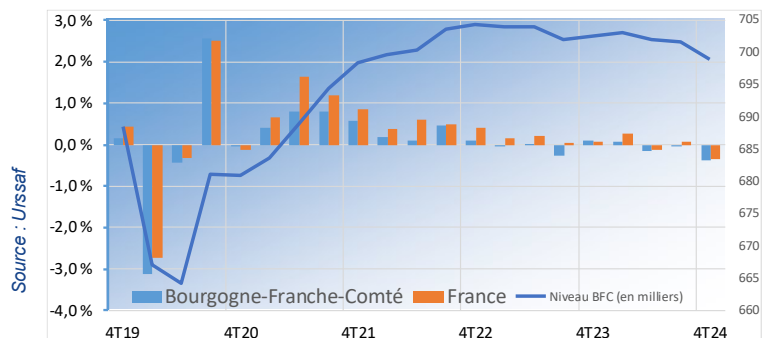
Depuis la fin de la crise sanitaire, le secteur des services hors intérim est l'un des secteurs porteurs générant des créations de postes. Cependant, ce trimestre, on constate une baisse des effectifs de 1 430 postes. Sur un an, le secteur reste dynamique avec 440 postes créés, soit un bilan annuel assez timide de + 0,1 % contre + 0,5 % en France.

Les difficultés s'intensifient dans la construction qui perd 350 postes permanents ce trimestre (soit - 0,6 %). Ces pertes viennent s'ajouter à celles enregistrées depuis plusieurs trimestres. Sur un an, la baisse dans le secteur est importante en région (- 2,0 %, soit - 1 130 postes). Le constat est assez proche de celui observé au niveau national (- 1,8 %).

Le commerce arrive à maintenir ses effectifs ce trimestre. Ce constat s'inscrit dans la tendance nationale dont les effectifs restent stables ce trimestre. Sur l'année, le secteur perd des effectifs : - 0,4 % contre - 0,2 % en France.

Seul le département de l'Yonne ne perd pas de salariés ce trimestre. Dans les sept autres départements, les évolutions varient de - 0,8 % en Haute-Saône à - 0,3 % en Côte-d'Or et dans le Jura.

Une baisse des effectifs qui s'installe



Chiffres clés du trimestre (4T2024/3T2024)

Effectifs salariés permanents : - 2 010 dont

- Intérim : - 710
- Industrie : - 220
- Construction : - 350
- Commerce : - 10
- Services HI* : - 1 430

* HI = hors intérim



Montant de la prime partage de la valeur sur le 4T2024 en Bourgogne-Franche-Comté : **62 Millions d'€**

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.

Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

		Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2024 T4 / 2023 T4	
		Effectifs 2024 T4 (1)	2023 T4	2024 T1	2024 T2	2024 T3		2024 T4
Bourgogne-Franche-Comté	Effectifs salariés *	413,4	0,0	0,2	-0,2	0,1	-0,3	-0,1
	SMPT (€)	2 616	0,1	1,1	0,7	0,4	0,8	3,1
France	Effectifs salariés **	20,218	0,1	0,3	-0,1	0,1	-0,3	-0,1
	SMPT (€)	3 013	0,4	1,4	0,5	0,3	0,8	2,9

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

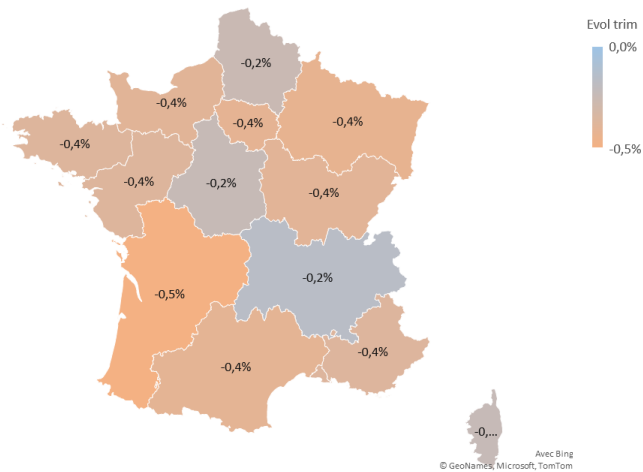


Tous les secteurs en difficulté ce trimestre

	Bourgogne-Franche-Comté				France		
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2024T4 / 2024T3	2024T4 / 2023T4	2024T4 / 2024T3	2024T4 / 2023T4	2024T4 / 2024T3	2024T4 / 2023T4
Services (hors intérim)	325	- 1 430	+ 440	- 0,4	+ 0,1	- 0,3	+ 0,5
Industrie	164	- 220	- 450	- 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 0,2
Commerce	123	- 10	- 520	+ 0,0	- 0,4	+ 0,0	- 0,2
Construction	55	- 350	- 1 130	- 0,6	- 2,0	- 0,6	- 1,8
Total hors intérim	667	- 2 010	- 1 660	- 0,3	- 0,2	- 0,3	+ 0,1
Intérim	32	- 710	- 1 930	- 2,2	- 5,7	- 2,3	- 6,0
Total	699	- 2 720	- 3 590	- 0,4	- 0,5	- 0,3	- 0,1

Source : Urssaf

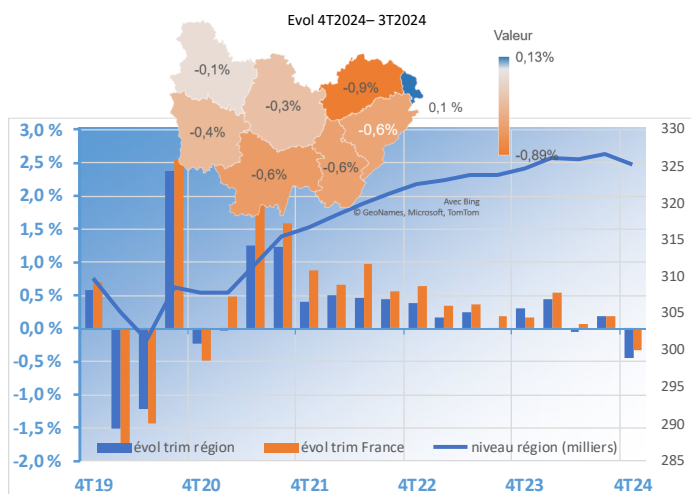
Les effectifs salariés continuent de diminuer



Ce trimestre, les effectifs salariés continuent de diminuer en Bourgogne-Franche-Comté (- 0,4 % ; - 2 720 postes). Au niveau national, après la légère hausse de 0,1 % au trimestre précédent, les effectifs salariés chutent de 0,3 % ce trimestre. Les effectifs diminuent dans l'ensemble des régions métropolitaines. Avec une baisse de 0,2 %, ils résistent légèrement mieux dans les Hauts-de-France, le Centre-Val de Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Corse. La Nouvelle-Aquitaine enregistre quant à elle la plus forte baisse (- 0,5 %). Dans les autres régions, les effectifs salariés diminuent de 0,4 %.

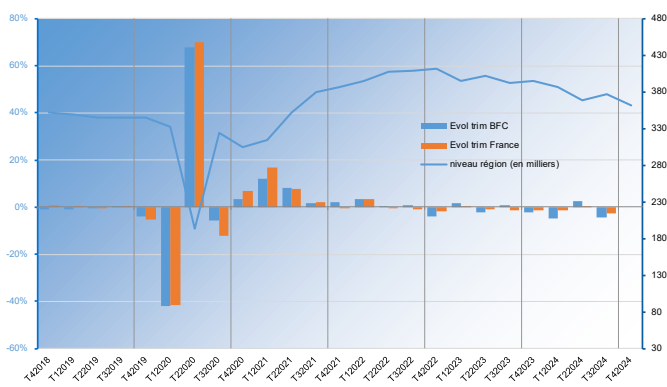
Sur un an, le bilan est négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une perte d'effectifs (- 0,5 % ; - 3 600 postes) quand la baisse n'est que de 0,1 % à l'échelon national. Un seul secteur, à savoir les services hors intérim tire son épingle du jeu et voit ses effectifs salariés progresser en un an de + 0,1 %, soit + 440 postes. Les autres secteurs sont en baisse : l'industrie (- 0,3 % ; - 450 postes), la construction (- 2,0 % ; - 1 130 postes) et le commerce (- 0,4 %, - 520 postes). La plus forte chute revenant à l'intérim qui enregistre une baisse annuelle de 5,7 %.

Récession dans les services hors intérim ce trimestre



Source : Urssaf

Les embauches de longue durée à nouveau en baisse



Source : Urssaf - cumul des embauches des trois premiers trimestres de chaque année. Données brutes.

Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés repartent à la baisse (- 0,4 % ; - 1 430 postes) après la hausse au 3^{ème} trimestre (+ 0,2 % ; + 620 postes). Sur un an, le secteur est le seul créateur d'emplois (+ 0,1 % ; + 440 postes).

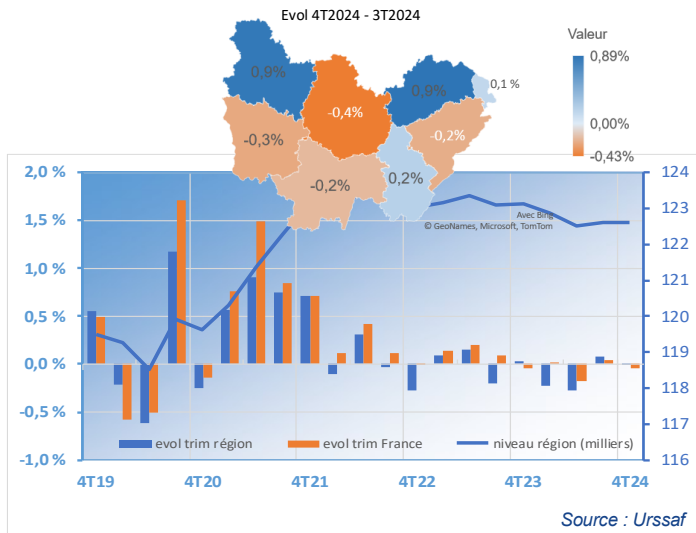
Ce trimestre, les secteurs juridiques (+ 150 postes), de l'hébergement-restauration (+ 140 postes) et des activités informatiques (+ 60 postes) sont les principaux moteurs de création de postes.

A l'inverse, les secteurs des autres activités scientifiques et techniques (- 420 postes), de l'action sociale (- 390 postes), des services administratifs (- 220 postes), de la santé humaine (- 220 postes), les arts, spectacles et activités récréatives (- 110 postes) et des activités financières (- 100 postes) enregistrent les plus fortes pertes de postes.



Le Territoire de Belfort se distingue des autres départements en créant 30 postes. En revanche, la Saône-et-Loire (- 380 postes), le Doubs (- 360 postes), la Côte-d'Or (- 280 postes), la Haute-Saône (- 180 postes), le Jura (- 150 postes), la Nièvre (- 80 postes) et l'Yonne (- 30 postes) rencontrent des difficultés ce trimestre.

Une perte négligeable d'effectifs dans le commerce

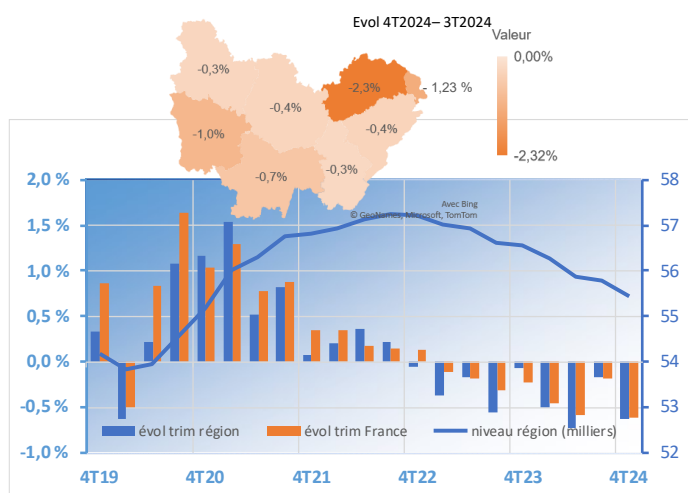


Le commerce affiche une résilience avec une perte minimale de 10 postes ce trimestre, après une augmentation de 100 postes au trimestre précédent (+ 0,1 %).

Ce trimestre, l'Yonne et la Haute-Saône créent respectivement 130 et 70 postes, suivis par le Jura (+ 20 postes) et le Territoire de Belfort (+ 10 postes). En revanche, la Côte-d'Or enregistre la plus forte baisse avec 110 postes perdus. La Saône-et-Loire et le Doubs suivent avec une perte de 50 postes chacun, ainsi que la Nièvre avec 20 postes en moins.

Sur un an, le secteur du commerce et la réparation automobile continue de créer des postes (+ 1,6 % ; + 320 postes). Le commerce de détail poursuit sa baisse (- 0,5 % ; - 370 postes), tout comme le commerce de gros (- 1,5 % ; - 490 postes).

Déclin persistant des effectifs dans la construction



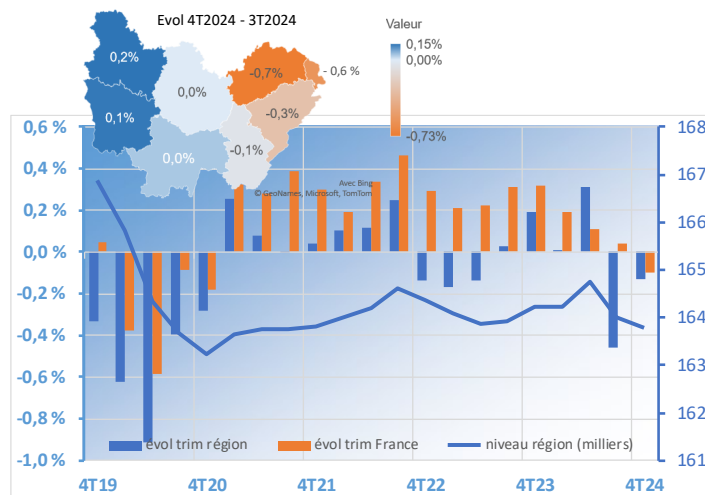
Le secteur de la construction continue de décliner (- 0,6 %, - 350 postes après - 0,2 %, - 100 postes au trimestre précédent). Cela fait maintenant deux ans que ce secteur est en recul. Ainsi, sur un an, le bilan est négatif (- 2,0 % ; - 1 130 postes), en raison des difficultés rencontrées dans le secteur

de l'immobilier. Selon le ministère du logement, les autorisations de logements ont diminué de 8,4 % sur un an, tandis que le nombre de mises en chantier affiche une hausse de 3,6 % après avoir atteint son plus bas niveau depuis 2000 .

Sur un an, la diminution des effectifs est ainsi particulièrement marquée dans les travaux de construction spécialisés (- 940 postes ; - 2,0 %). Dans une moindre mesure, la construction de bâtiments (- 80 postes ; - 2,6 %) et le génie civil (- 70 postes ; - 1,1 %) sont aussi touchés.

Au niveau départemental, tous les départements sont impactés, avec des variations très hétérogènes allant de - 0,6 % en Côte-d'Or à - 6,4 % en Haute-Saône.

Une nouvelle baisse enregistrée dans l'industrie



Les effectifs industriels continuent de diminuer ce trimestre, avec une perte de 0,1 % (soit 220 postes) après la baisse de 0,5 % (750 postes) au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs restent à la baisse (- 450 postes ; - 0,3 %).

Les secteurs de la production et distribution d'électricité et de gaz (+ 0,4 % ; + 20 postes), de la fabrication de produits informatiques, électroniques et d'optiques (+ 0,4 % ; + 20 postes) de l'agro-alimentaire (+ 0,2 % ; + 50 postes) et de l'industrie pharmaceutique (+ 0,7 % ; + 20 postes) continuent de croître ce trimestre.

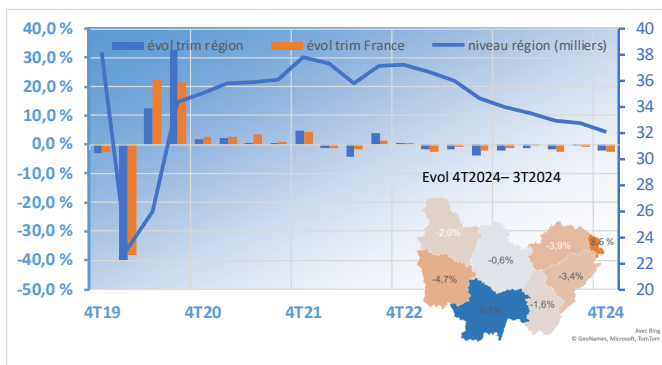
En revanche, les effectifs diminuent plus modérément dans la fabrication de matériels de transports (- 1,0 % ; - 210 postes après - 4,3 %) en raison d'une baisse marquée des ventes de voitures particulières neuves (- 7,3 % d'immatriculations ce trimestre par rapport au dernier trimestre 2023 selon le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires). Les effectifs baissent également dans la fabrication de machines et équipements (- 0,6 % ; - 70 postes) et dans le bois-papier (- 0,6 % ; - 50 postes). Les effectifs restent stables dans les industries du plastique, de l'habillement, de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques.

Au niveau départemental, les effectifs augmentent légèrement en Saône-et-Loire (+ 0,0 % ; + 20 postes), dans l'Yonne (+ 0,2 % ; + 30 postes) et dans la Nièvre (+ 0,1 % ; + 10 postes). Ils stagnent en Côte-d'Or.

En revanche, ils chutent de manière significative dans le Doubs et en Haute-Saône (- 110 postes chacun), ainsi que plus modérément dans le Territoire de Belfort (- 0,6 % ; - 40 postes) et dans le Jura (- 0,1 % ; - 10 postes).



Les effectifs intérimaires poursuivent leur baisse



Source : Urssaf

Au quatrième trimestre 2024, l'intérim poursuit la tendance baissière des trimestres précédents avec plus de 700 intérimaires en moins dans la région. L'industrie et des services, qui concentrent 80 % de l'intérim régional, sont particulièrement affectés, enregistrant des baisses respectives de - 4,7 % (- 450 postes) et - 2,1 % (- 350 postes). Ces baisses viennent s'ajouter à celles des effectifs permanents. Dans le commerce, l'inté-

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

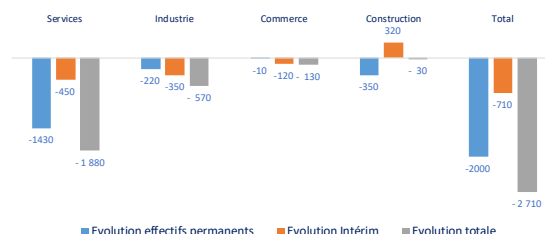
La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des appren-

tim diminue également ce trimestre tandis que les effectifs permanents restent stables. Seuls les effectifs intérimaires dans la construction progressent mais dans un contexte où le secteur perd de nombreux postes permanents.

Ce trimestre, l'intérim dans le Territoire de Belfort affiche une baisse marquée (- 8,6 %), notamment dans l'industrie. La Saône-et-Loire est le seul département dont le nombre d'intérimaires ne diminue pas. Dans les autres départements, les évolutions varient ce trimestre de - 0,6 % en Côte-d'Or à - 4,7 % dans la Nièvre.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreetts Bourgogne-Franche-Comté - Pour les effectifs permanents : Urssaf

tis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salarié incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

L Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.



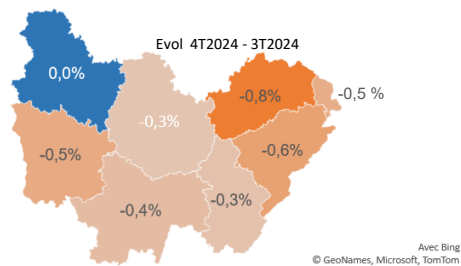
Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.



Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : - 0,3 %



Côte-d'Or : le tertiaire en difficulté



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents diminuent ce trimestre en Côte-d'Or (- 450 postes). Le tertiaire est notamment en difficulté.

En effet, les effectifs salariés dans les activités de services administratifs et de soutien sont en net repli (- 190 postes). Le secteur des arts, spectacles et activités récréatives ainsi que les activités scientifiques et techniques affichent aussi des baisses. Ces dernières s'ajoutent à celles du commerce (- 110 postes).

En revanche, l'industrie stabilise ses effectifs avec de légères pertes dans des secteurs comme le bois-papier, la fabrication de matériels de transport, l'habillement et la métallurgie compensées par des gains dans les industries agro-alimentaires et pharmaceutiques (+ 20 postes chacun). La construction est en baisse avec 50 postes perdus.

Les effectifs intérimaires diminuent (- 30 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens perdent 480 postes.

Doubs : tous les secteurs en panne



Source : Urssaf

Ce trimestre, la diminution des effectifs salariés permanents s'accélère dans le Doubs, avec une perte de 560 postes, contre 130 au trimestre précédent. Aucun secteur n'est épargné.

Les services hors intérim enregistrent une baisse de 360 postes, principalement due à l'action sociale et à l'hébergement médico-social (- 230 postes) ainsi qu'aux activités scientifiques et techniques (- 90 postes). L'hébergement-restauration est le seul secteur en hausse (+ 110 postes). L'industrie perd 110 postes, principalement dans la fabrication de matériels de transport (- 120 postes). La construction continue de diminuer (- 40 postes, après - 60 postes au trimestre précédent). Le commerce, après une hausse au trimestre précédent, voit ses effectifs baisser de 50 postes. Les effectifs intérimaires chutent également ce trimestre (- 240 postes). Au total, le Doubs perd 800 postes ce trimestre.

Jura : seul le commerce au vert



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura repartent à la baisse, avec une perte de 160 postes après une hausse de 100 postes le trimestre précédent.

Seul le commerce crée 20 postes, tandis que les autres secteurs en perdent. Les services hors intérim enregistrent la plus forte baisse (- 150 postes), principalement dans les activités scientifiques et techniques (- 50 postes), l'action sociale et l'administration publique (- 30 postes chacun). La construction perd 20 postes et l'industrie en perd 10. Les effectifs intérimaires diminuent également ce trimestre (- 50 postes après + 50 postes au trimestre précédent).

Se faisant, le Jura enregistre une diminution totale de 210 postes ce trimestre.

Nièvre : seule l'industrie résiste



Source : Urssaf

Les effectifs permanents nivernais diminuent ce trimestre (- 130 postes). Les services hors intérim sont principalement en difficulté (- 80 postes).

En effet, trois sous-secteurs sont fortement impactés : les activités pour la santé humaine (- 40 postes), l'hébergement-restauration (- 40 postes) et les activités de services administratifs et de soutien (- 20 postes)

Principal secteur industriel de la Nièvre, la métallurgie voit ses effectifs légèrement fléchir (- 10 postes), tandis que les industries agro-alimentaires (+ 20 postes) permettent à l'emploi industriel de résister.

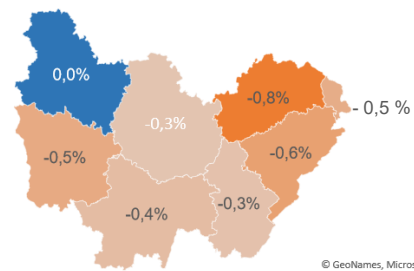
L'emploi intérimaire est en forte diminution (- 80 postes). Au total, les effectifs salariés nivernais sont en baisse (- 210 postes).



Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

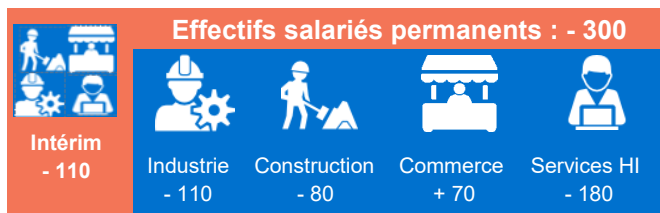
Bourgogne-Franche-Comté : - 0,3 %

Evol 4T2024 - 3T2024 en %



Avec Bing © GeoNames, Microsoft, TomTom

Haute-Saône : seul le commerce en croissance

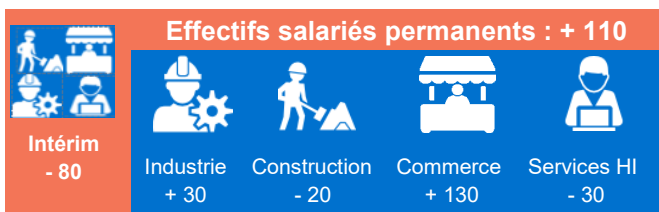


Source : Urssaf

En Haute-Saône, les effectifs salariés permanents continuent de diminuer ce trimestre avec une perte de 300 postes, après une baisse de 290 postes le trimestre précédent.

Seul le secteur du commerce crée des emplois, avec 70 postes supplémentaires. Les services hors intérim enregistrent la plus forte baisse avec 180 postes en moins. La plupart des activités, comme les activités scientifiques et techniques ou les services, sont en baisse ou stagnent, comme l'immobilier et l'informatique. L'industrie perd 110 postes, principalement dans la fabrication de matériels de transport (- 80 postes). La construction reste en difficulté avec une perte accrue de 80 postes. L'augmentation de l'intérim n'a duré qu'un trimestre (+ 100 postes) et repart à la baisse avec 110 postes en moins. Le bilan trimestriel total du département est négatif avec une perte de 410 postes.

Yonne : seul département en croissance grâce au commerce



Source : Urssaf

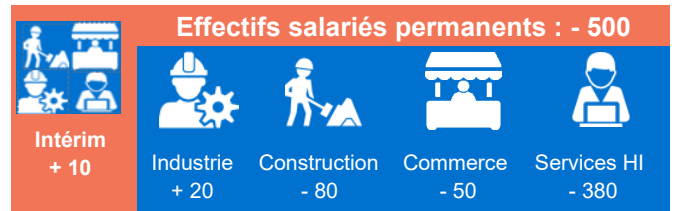
Les effectifs permanents icaunais sont en nette progression ce trimestre (+ 110 postes). C'est le secteur du commerce qui porte l'emploi permanent.

Au niveau du secteur tertiaire, le commerce (+ 130 postes) compense les baisses des services hors intérim (- 30 postes). Les difficultés des services hors intérim sont en grande partie expliquées par des baisses d'effectifs au sein des activités scientifiques et techniques (- 60 postes).

Le secondaire présente une balance excédentaire, puisque les gains de l'emploi industriel (+ 30 postes) contrebalancent les pertes dans la construction (- 20 postes). Les gains dans l'industrie sont majoritairement à mettre au crédit des industries agro-alimentaires (+ 50 postes).

Au total, l'Yonne est le seul département à voir ses effectifs progresser ce trimestre avec un gain net de 30 postes.

Saône-et-Loire : les services perdent des postes



Source : Urssaf

Les effectifs salariés permanents diminuent ce trimestre en Saône-et-Loire. Les services sont en forte baisse.

Les pertes dans les services hors intérim sont expliquées par deux principaux secteurs : le transport et entreposage (- 130 postes) et les activités scientifiques et techniques (- 100 postes). L'action sociale et l'hébergement médico-social ainsi que les activités financières et d'assurance (- 50 postes chacun) sont aussi en repli.

L'industrie est le seul secteur d'activités qui résiste à la conjoncture économique avec des gains dans la métallurgie (+ 60 postes), l'habillement, textile, cuir et la fabrication d'équipements électriques (+ 20 postes chacun).

L'intérim gagne 10 postes ce trimestre. Au total, le bilan est négatif avec une perte de 490 postes ce trimestre .

Territoire de Belfort : baisse des effectifs malgré des créations dans le tertiaire



Source : Urssaf

Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Territoire de Belfort continuent de baisser, mais de manière moins prononcée (- 40 postes après - 120). L'industrie perd des postes (- 40 postes), notamment dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (- 30 postes) ainsi que dans l'industrie des plastiques (- 20 postes).

La création de postes dans les autres activités de services (+ 60 postes), le transport (+ 30 postes) et les services administratifs (+ 30 postes) permet une augmentation de + 20 postes dans les services hors intérim ce trimestre. Le commerce enregistre une hausse de + 10 postes tandis que la construction repart à la baisse (- 30 postes). La plus forte perte concerne l'intérim, avec 120 postes en moins. Au total, l'emploi dans le Territoire de Belfort est en baisse (- 160 postes).